

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 20 octobre 2017 portant délégation de signature

NOR : SSAX1730788S

Le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu le code de l'action sociale et des familles;
Vu le code des relations entre le public et l'administration;
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.223-1 et suivants, L.224-1 et suivants, R.224-1 et suivants (en particulier l'article R.224-7) et R.226-1 et suivants;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée;
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment son article 2;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de M. Daniel LENOIR en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);
Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la CNAF,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe TASSARA, responsable du service courrier, maintenance et gestion des biens à la direction du cadre de travail et de l'animation locale au secrétariat général de l'établissement public, pour signer, dans le cadre de la gestion de l'établissement public:

- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatiques ou hors téléphonie;
- les bons de livraison.

Article 2

La délégation, objet de la présente décision, est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

Article 3

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site Internet « www.caf.fr ».

Fait le 20 octobre 2017.

Le directeur,
D. LENOIR

*Le responsable du service courrier,
maintenance et gestion des biens,
direction du cadre de travail
et de l'animation locale,*
P. TASSARA